

Conseil municipal – séance du 10 mai 2011

L'ambiance était fébrile lors de ce Conseil municipal car les élus devaient prendre une décision d'importance : approuver le projet Grand-Salève et donner ainsi le feu vert au Conseil administratif pour la réalisation de la première étape de cette construction.

Dès le début des débats sur ce sujet, les élus de toutes tendances politiques ont souligné l'importance du crédit et son impact pour la commune. Plusieurs Conseillers municipaux se sont exprimés sur le coût de réalisation de l'immeuble de logements, sa faible rentabilité et sa répercussion sur le montant des loyers. Il faudra rester vigilant à ce sujet.

La première étape du projet Grand-Salève se résume en trois bâtiments : une école primaire de 16 classes, un bâtiment réunissant 2 salles de gymnastique, des locaux pour la petite enfance et le Fil d'Argent ; la troisième construction comprend 24 logements. Lors du vote, le Conseil municipal a approuvé par 19 voix et 2 abstentions, la proposition d'ouverture d'un crédit à hauteur de 44,1 millions pour l'ensemble de la réalisation, aménagements extérieurs compris. Cette première étape verra la mise en service de l'école à la rentrée 2013 et la mise à disposition des 24 appartements en automne de la même année.

« Le Conseil administratif est heureux ! » s'est exclamé Luc Malnati. « Devant un budget pharaonique, vous nous avez témoigné votre confiance et ce vote est l'aboutissement d'un travail de plus de 4 ans. Vous avez choisi l'optimisation d'un patrimoine communal avec des bâtiments existants – ce qui n'était pas acquis d'avance. Maintenant c'est le projet de toute la commune. ». Notons que différents scénarii ont été étudiés quant au concept de chauffage, tant pour le périmètre Grand-Salève que vis-à-vis d'un périmètre élargi jusqu'au chemin de Sous-Balme. Le choix du combustible s'est porté sur les pellets.

Auparavant, les élus se sont penchés sur la présentation des comptes 2010. Ceux-ci présentent un excédent de revenus de 3,6 millions de francs. La dette communale atteint dès lors 8 millions au 31 décembre 2010, soit son niveau le plus bas au cours des 30 dernières années. « Nous nous réjouissons de l'excellente santé financière de la commune. Cette situation nous permettra de faire face aux investissements » souligne M. le Maire Thomas Barth. Des voix de gauche se font entendre et déplorent certaines dépenses qui auraient pu se faire, comme le projet de crèche, rappelle M. Raymond Jeanneret. Le parti libéral, par la voix de M. Thierry Schaffhauser constate que la crise financière a vraisemblablement épargné Genève et que ces liquidités engendrées permettront des investissements en toute sérénité et un indispensable autofinancement aussi large que possible. Enfin, le Conseil municipal a accepté les dépassements de crédit inscrits au budget du compte de fonctionnement pour 2010 qui s'élève à CHF 624'423.



Autres sujets à l'ordre du jour du Conseil municipal : le périmètre du Pré-des-Dames et une pétition de parents d'élèves. Le Conseil administratif demande l'ouverture d'un crédit de CHF 135'000 qui permettra de mandater un urbaniste, lequel établira les plans, conseillera la commune et l'accompagnera durant la procédure de modification de zone. Le but est de créer ainsi la première zone de développement industrielle et artisanale (ZDIA) sur le territoire de la commune. Mme Claudine Constantin Saby rappelle qu'il faudra alors être attentif à réserver des parcelles pour les entreprises locales. . .

La pétition du « Comité des parents anti-délocalisation » a recueilli 315 signatures. Elle a été déposée le mois passé, suite à la séance d'information du 18 avril 2011 organisée par la mairie afin d'exposer aux parents d'élèves les changements prévus. Les solutions afin d'assurer au maximum la sécurité pendant les travaux sont les suivantes : un pédibus professionnel de l'Ecole de Veyrier à celle de Bois-Gourmand et l'adaptation du parcours de la ligne TPG 8. Les Conseillers municipaux ont laissé la liberté au Conseil administratif d'y répondre, estimant que la sécurité des enfants âgés dans la majorité de plus de 8 ans, sur un tronçon de quelque 1,2 km était assurée. « Ces déplacements d'élèves sont préférables aux classes-containers, alors que des classes neuves et vides sont disponibles dans le nouvel établissement scolaire de Bois-Gourmand. » rappelle M. le Maire Thomas Barth.

En début de séance, lors des communications du Conseil administratif, M. Luc Malnati a rappelé les travaux réalisés à l'école de Pinchat : le remplacement des garde-corps pour les rendre conformes à la réglementation en vigueur, notamment au niveau de l'espacement des barres verticales.

Le Conseil municipal a approuvé par 16 voix et 4 abstentions le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement à propos du hameau de Vessy : préavis défavorable au plan de site, compte tenu de la réduction de la moitié de la surface de son périmètre ! Rappelons que les objectifs du plan de site sont de répondre à la protection du site et de préserver la nature des espaces situés en zone agricole, afin de conserver la silhouette du hameau et sauvegarder les bâtiments existants.

Après une courte suspension de séance, le point relatif au Règlement du personnel communal est finalement prêt à être traité. Le parti libéral, par la voix de M. Philippe Prost, souhaite que ce point soit traité à huis clos afin d'éviter tout débat politique et émotionnel avant le travail en commission. Cette demande entraîne l'incompréhension de certains partis (socialistes, verts et radicaux), la finalité étant de renvoyer la proposition en commission. Après une discussion animée, le huis clos est accepté par 11 oui, 9 non et 1 abstention. Il est dès lors demandé au public de quitter la salle. Au retour du public, la présidente annonce que le renvoi en commission des finances de cette proposition a été accepté à l'unanimité.

Une motion socialiste a été déposée, qui propose la création d'un service social sur la commune de Veyrier, afin d'assurer des prestations aux familles, tisser des liens sociaux avec toutes les couches de la population et favoriser l'intégration de tous les habitants. Le débat fut long et houleux, seul le fait d'améliorer l'accueil dans la commune a fait l'unanimité des intervenants. En fin de compte, la majorité PDC/Libéral a refusé l'entrée en matière sur cette motion.

Conseil municipal - Séance du 24 mai 2011

Dernière séance du Conseil municipal pour cette législature. Les débats sont rondement menés avant le repas qui clôture cette période, mais on sent que l'heure est teintée d'émotion.

Quelques informations du Conseil administratif. Le préavis communal face au déclassement des Grands-Esserts doit être transmis aux autorités cantonales (DCTI). Le Conseil administratif demande que le délai de 60 jours ne commence pas de courir avant la rentrée. Le parking du Centre sportif de Vessy adoptera une limite de stationnement de 3 heures. « Cela devrait dissuader les petits malins qui prennent cette zone pour un P+R ! » s'exclame M. le Maire Thomas Barth.

Ensuite viennent les décisions sur les comptes, une habitude en ces mois printaniers lorsque les rapports d'activités bourgeonnent. La première votation concerne les comptes de la Fondation Les Rasses, approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal. Notons à ce sujet que les comptes sont positifs, malgré une année lourde en travaux. Idem pour les comptes de la Fondation pour le logement, acceptés par les Conseillers municipaux sans commentaires et par 18 voix et 1 abstention. Solde positif également pour cette Fondation qui ne gère pas moins de 27 millions. A son actif pour 2010, l'étude de l'aménagement des combles de l'immeuble sis au chemin de Sous-Balme, destinée à créer quatre logements supplémentaires : les travaux devraient commencer cette année.

Enfin, les comptes communaux 2010 sont abordés. Avec 23 millions de charges et 26 millions de revenus, la commune est dans le positif et l'ensemble des Conseillers municipaux est d'accord pour souligner cette bonne maîtrise des charges par le Conseil administratif. Des voix discordantes du Parti socialiste rappellent que « Peu de charges, car peu de dépenses ! ». Mme Barbara Plitt Troilo ajoute que les investissements en matière de crèche ou de service social ne se sont pas faits non plus. A l'opposé de l'échiquier politique, le libéral M. Thierry Schaffhauser avait établi quelques statistiques pour prouver que le coût par habitant a diminué de 3%, pour se monter en 2010, à CHF 2'196 par habitant. Les élus ont approuvé à l'unanimité les comptes, dépassant un total de l'actif de 101 millions. Le Maire a alors remercié le Conseil municipal, en soulignant le bon travail effectué par le Secrétaire général de la commune.

La gestion des parkings communaux et leur vidéosurveillance ont ranimé le débat. Le Conseil administratif est d'avis que l'installation de barrières automatiques à l'entrée des deux parkings souterrains communaux est aujourd'hui une nécessité. Des caisses automatiques seront mises en place, en même temps que des caméras de surveillance complémentaires. M. Charles Hutzli du Parti démocrate-chrétien se lance alors dans l'énumération de questions, par ailleurs considérées comme pertinentes par le Maire en personne. Mme Claudine Constantin Saby (PS) s'étonne du prix

exorbitant des caméras par rapport aux prix du marché de l'électronique et propose une comparaison de prix. Le sujet est renvoyé en commission des finances, administration et sécurité. Dernière intervention : M. Max Müller, en digne représentant des Verts, demande plus de places de parc pour les deux roues au cœur du village.

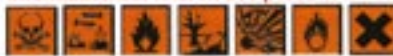
Commencent alors les discours d'adieu... M. Yves Duffey « Qu'a-t-on fait pendant ces quatre années ? Nous avons mis en place de nombreux projets et la tâche à venir sera importante, car la prochaine législature devra les réaliser ! » Il remercie tout particulièrement M. Daniel Mermod, qui a participé à la vie de sa commune pendant près de vingt-quatre ans. Les applaudissements sont nourris.

M. Mermod se souvient de son premier Conseil municipal en 1987 avec émotion. La boucle est bouclée : « Vive Veyrier ! »

Mme Marielena Gautrot dit avoir particulièrement apprécié la fonction de présidente du Conseil municipal. M. Thomas Barth remercie tous les élus communaux et pour ceux qui partent : « Vous avez contribué au débat public, parfois pendant quatre ans ou douze ans et nous vous en remercions. » Plus tard, il ajoute « Cette législature a été utile, car elle a mis en chantier de très gros projets. Sans vous, nous n'aurions pas eu les moyens de nos ambitions ! »

Sophie Meylan

Information sur le droit des produits chimiques



Informations importantes aux propriétaires de villas, immeubles et jardins

Comme chaque année lors de ces périodes, des entreprises, non établies en Suisse et ne connaissant sans doute pas nos législations, effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux aux propriétaires.

Les travaux ci-dessous sont illégaux et ce, pour les raisons suivantes :

- Les démoussages des toits, dalles et terrasses, car les produits antimousses¹⁾, proposés et/ou utilisés, ne sont généralement pas dûment autorisés en Suisse ;
- Les désherbages des toits, terrasses, y compris des chemins et routes privés, avec des produits phytosanitaires (herbicides)²⁾.

Ces désherbages sont interdits en Suisse, sans exception !

De plus, les personnes physiques qui utilisent professionnellement des produits phytosanitaires en Suisse doivent être au bénéfice d'un permis³⁾ correspondant aux domaines concernés.

Cette information est motivée par le fait que ces travaux, qui ne respectent aucunement les prescriptions légales, ont comme conséquences une contamination de notre environnement et une perturbation de l'équilibre écologique, dues à la pollution des eaux.

Par conséquent, les propriétaires concernés sont invités à ne pas donner suite à ce genre de propositions de travaux. Ils en assumeront dès lors la responsabilité.

Service du Pharmacien cantonal
Section des produits chimiques

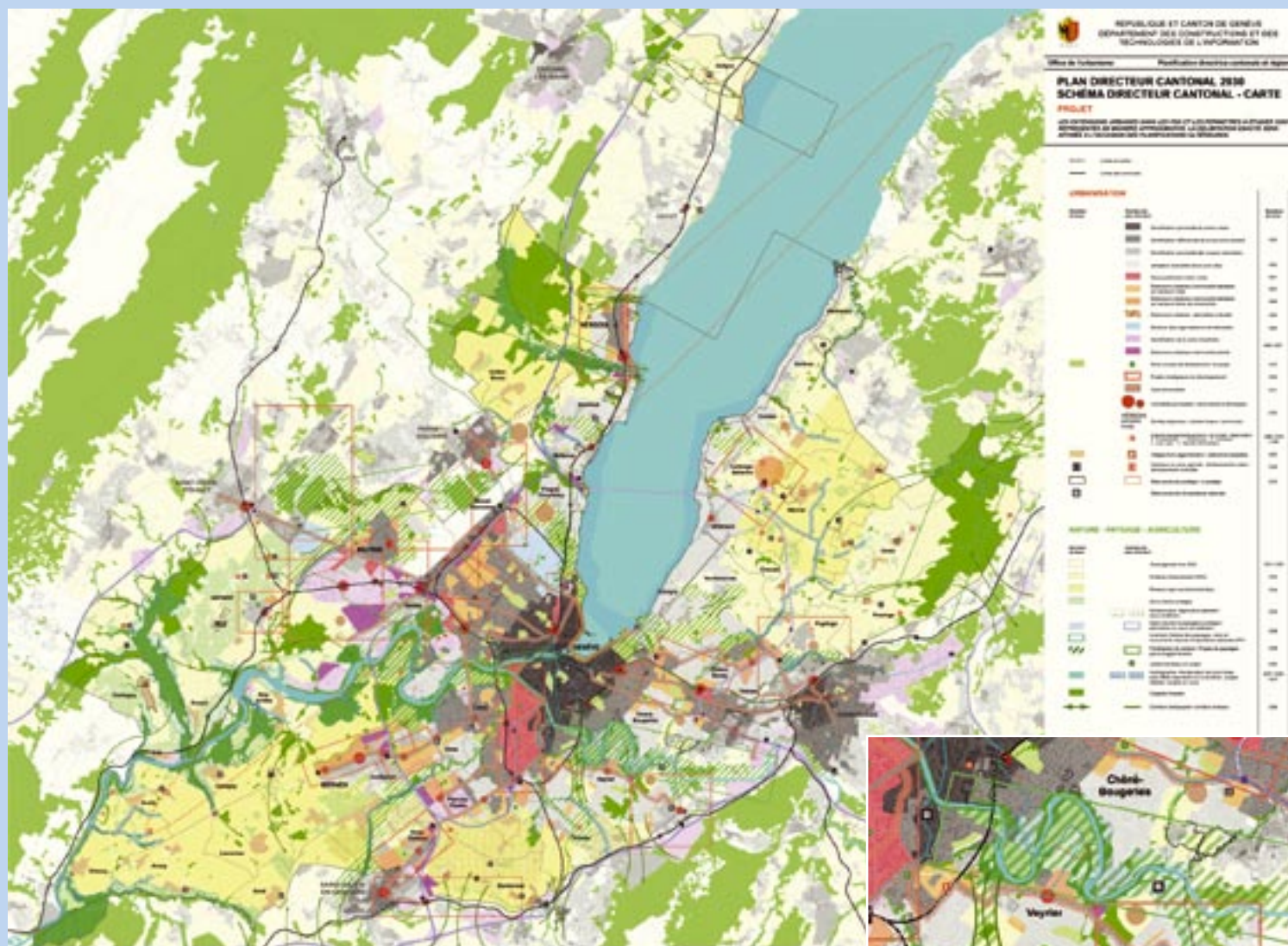
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève
Tél. +41 22 546 51 90

¹⁾ Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides - OPBio (813.12)

²⁾ Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux - ORRChem (814.81) Annexe 1.5 produits phytosanitaires

³⁾ Ordonnances relatives aux permis pour l'emploi des produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture (OPer-AH), dans les domaines spéciaux (OPer-S) ou dans l'économie forestière (OPer-F)

Rubrique technique



La révision du plan directeur cantonal a débuté

Introduction

Veyrier vient à peine de débiter la mise en œuvre de son nouveau plan directeur communal (PDCCom 2007) que l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DCTI, lance en consultation publique, le nouveau plan directeur cantonal (PDCant 2030).

La population et les associations de quartier sont invitées à consulter ce document sur Internet, www.ge.ch/plandirecteur2030 pour faire part de leurs remarques et suggestions, dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 9 mai au 8 juillet 2011.

Au moment où l'avenir du périmètre des Grands-Esserts commence à se dessiner concrètement, les nouveaux enjeux identifiés lors de l'étude des PACA réalisés sur le territoire franco-valdo-genevois, dans le cadre du projet d'agglomération, sont transcrits dans ce nouveau document directeur de l'aménagement du territoire genevois.

Enjeux

Le plan directeur cantonal s'inscrit dans un espace transfrontalier et les mesures qui vont être prises auront une incidence non négligeable sur le fonctionnement de la région dans son ensemble.

Avec son rôle de pôle de l'agglomération transfrontalière, Genève se doit de développer une approche globale et concertée de l'aménagement de son territoire, avec une répartition équilibrée de la population et des emplois, en partenariat avec les acteurs transfrontaliers.

Dans le cadre de la charte d'agglomération signée en 2007, le canton de Genève s'était engagé à accueillir 100'000 habitants entre 2005 et 2030, soit la moitié de la croissance démographique de l'agglomération, estimée à 200'000 habitants. Or, le canton de Genève a connu durant les années 2000 la plus forte croissance démographique depuis les années 1960. Fin 2010, la population du canton a atteint 465'000 habitants, soit le niveau envisagé à l'horizon 2015 dans le scénario « moyen » retenu par le plan directeur cantonal actuel. Les orientations proposées dans le PDCant 2030 doivent permettre à la fois de détendre le marché du logement et d'accueillir près de 100'000 habitants supplémentaires entre 2010 et 2030, en poursuivant la mise en œuvre des projets engagés et en identifiant de nouvelles zones constructibles.

En raison de sa très forte attractivité en matière de développement économique et d'emploi,

le canton de Genève a presque toujours dû faire face à une pénurie de tout type d'habitat : de la chambre d'étudiant à la villa, en passant par l'appartement subventionné, en loyer libre ou en PPE, et ceci quelle que soit la situation économique mondiale.

Cette pénurie de logements alimentée par les difficultés que Genève connaît en raison d'une législation de la construction très contraignante, nous amène aujourd'hui à devoir faire face à des choix draconiens, soit freiner le développement de Genève avec les risques que cela peut comporter aux plans social et économique, soit sacrifier des espaces de la zone agricole pour construire des logements et réduire, dans la mesure du possible, les flux des pendulaires qui génèrent de nombreuses nuisances en déplacements individuels inadaptés à l'exiguïté du territoire.

Le PDCant 2030 aborde de front ces problématiques et propose des solutions fortes dans l'urbanisation de nouveaux secteurs et dans la densification des zones habitées actuelles. Il propose une organisation territoriale qui devrait pouvoir répondre à la forte croissance démographique attendue ces prochaines décennies.

→
suite en page 14

Les autorités politiques se présentent

Nouvelle législature 2011-2015



La séance d'installation du Conseil municipal du 6 juin 2011 a inauguré la législature 2011 – 2015. A cette occasion, 25 Conseillers municipaux, dont 8 nouveaux, ont prêté serment. Le Conseil administratif, quant à lui, a été assermenté lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 31 mai dernier à la Cathédrale Saint-Pierre.

A la fin de cette séance, les nouveaux Conseillers municipaux ainsi que le Conseil administratif et les personnes présentes ont été accueillis par la Fanfare de Veyrier l'Echo du Salève.

Le nouveau Conseil municipal est composé de six partis : le parti PLR – les libéraux (10 représentants), le parti démocrate chrétien (4 représentants), le parti socialiste (4 représentants), le parti des verts (3 représentants) le parti radical (2 représentants), et le parti MCG (2 représentants). Le Conseil administratif est composé de: Mme Marlyse Rostan (PLR) et de MM. Thomas Barth (PLR) et Luc Malnati (PDC).

L'année 2011 – 2012 sera menée par M. Thomas Barth, Maire et M. Max Müller, Président du Conseil municipal.



Orchestre de la Suisse Romande

Saison 2011-2012

Nous avons le plaisir de vous informer que la commune de Veyrier met à nouveau cette année à la disposition de ses habitants quatre abonnements de la Série Répertoire (8 concerts) de l'OSR pour la saison 2011-2012.

Ces concerts auront lieu à 20h00 au Victoria Hall aux dates ci-dessous :

- Vendredi 30 septembre 2011
- Vendredi 21 octobre 2011
- Vendredi 9 décembre 2011
- Vendredi 13 janvier 2012
- Vendredi 20 janvier 2012
- Vendredi 13 avril 2012
- Vendredi 27 avril 2012
- Vendredi 1^{er} juin 2012

Vous trouverez le détail des concerts sur le site internet de l'OSR (www.osr.ch) sous Saison 11/12, série Répertoire.

Chaque habitante ou habitant de la commune pourra bénéficier de la gratuité de deux abonnements par foyer une fois par saison.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la mairie jusqu'au 16 septembre 2011. Au cas où le nombre de demandes pour une date particulière dépasse le nombre d'abonnements disponible, un tirage au sort aura lieu. Les billets seront à retirer à la réception de la mairie.

La commune espère que vous profiterez de cette offre et vous souhaite beaucoup de plaisir musical.

Un Conseiller administratif sortant Daniel Mermod



Entré au Conseil municipal en 1987, M. Daniel Mermod a été élu au Conseil administratif le 1er juin 2003 où il a siégé huit

ans à la tête des dicastères des affaires sociales, de la culture, du sport et des manifestations ainsi que de la voirie, des espaces verts et du cimetière, durant six ans. Il a été membre de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses », du comité de la Mansarde, du Conseil de la Fondation Clair-Bois et de l'Association Pitchoun ainsi que président du Fonds de décoration.

Il a beaucoup œuvré pour le développement de la vie culturelle et associative communale et a été le véritable initiateur de la manifestation transfrontalière Veyrier-Etrembières sans frontières en 2010.

La commune de Veyrier témoigne de sa profonde reconnaissance envers M. Daniel Mermod pour son engagement. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de son parcours.



Flash Info

Personnel communal

Les autorités communales souhaitent la bienvenue à Madame Isabelle Vincent, nouvelle secrétaire de direction assistante du Secrétaire général, qui a pris ses fonctions le 16 mai 2011.

Madame Vincent remplace à ce poste Madame Zaïna Baïteche qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

